
| | |
|--|---|
| <u>Nombre de membres en exercice:</u> 7 | Séance du 11 décembre 2020 |
| <u>Présents :</u> 6 | L'an deux mille vingt et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de |
| <u>Votants:</u> 6 | <u>Sont présents:</u> Sylvie NAJOTTE, Philippe MARTIN, Valérie MULLER, Charlene ROYAL, Didier GUILLAND, Yolande MAUCOTEL |
| | <u>Représentés:</u> |
| | <u>Excuses:</u> |
| | <u>Absents:</u> Stephane SPAK |
| | <u>Secrétaire de séance:</u> Valérie MULLER |

Objet: DESTINATION COUPES BOIS - 2020 064

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l' ONF de modifier la destination des coupes N°43 et N° 30 afin de bénéficier du soutien du marché organisé pour valoriser ces bois.

Le Maire propose que les coupes soient vendues en contrat / bois façonnés.

Les travaux d'exploitation ne seront pas avancés par la commune mais déduits du montant de la ventes de ces coupes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'accepter la nouvelle destination des coupes en bois façonnés et charge le Maire d'engager les démarches et signatures nécessaires à cette transaction.

Objet: travaux de cloisonnements - 2020 065

Le Maire fait le point sur les travaux de cloisonnements confiés cette année à Mr TONDEUR.

La facture comprend les cloisonnements dans les parcelles 6 et 7, 11 et 12 , 27 et en plus la parcelle N°30 à la demande de l'ONF pour un montant TTC de 4180 €.

Madame Charlene ROYALE et Mr Didier GUILLAND sont allés avec l'ONF marteler les coupes.

La parcelle en affouage N° 2 et rapportent au Conseil que les cloisonnements dans la parcelle N° 2 (en affouages) et parcelles 14 et 16 sont nécessaires.

Le Maire rappelle que cette décision suppose que la dépense soit prévue et que pour 2020 ce n'est pas possible.

Le Maire propose de demander à Mr TONDEUR s'il accepte un délais de règlement sur budget 2021 (paiement vers le 15 mars 2021) et s' il en est d'accord de lui commander ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge Le Maire de négocier cet accord et de faire réaliser les travaux si l'accord de règlement est validé.

Objet: règlement des affouages - 2020 066

Le Maire présente aux conseillers municipaux le règlement des affouages.

Aucune remarque n'ayant été apportée, le règlement est adopté.

Le présent règlement sera affiché au tableau d'affichage et rappelé lors du tirage des lots.

Objet: Contrôle débit et fonctionnement bornes incendie - 2020 067

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de contrôle de la société EAU ET SERVICES.

Mme Charlene ROYALE ayant assisté à ces tests relève que les données ne semblent pas correspondre à ce qu'elle a retenu :

- la borne incendie dite " au bas de la rue " donnerait plus que la borne incendie dite " rue de l'Eglise " soit respectivement 85 m³ / h et 40 m³ / h ; **ce point sera vérifié avec EAU ET SERVICE.**

Le Maire explique que:

- Les réducteurs ont été vérifiés, ce qui permet un meilleur débit et déjà une meilleure efficacité.

- La pression de l'eau a été abaissée pour mieux la répartir

- la borne au carrefour de la rue Ste ANNE et PETITE RUE ne débite pas assez (37 m³ /h)et la manipulation est difficile.

- la borne rue des FAIENCERIES est hors service

- Les numérotations sont manquantes

- Les bornes que ne sont pas conformes devront être identifiables.

Le Maire prendra contact avec le SDIS pour faire le point sur la défense incendie de la commune suite à ce contrôle.

Objet: emplois communaux - 2020 068

Le Maire demande au Conseil Municipal de préciser les conditions d'emploi **d'une secrétaire de mairie.**

Le poste de contractuel est ouvert et vacant depuis mai 2018.

Le Conseil Municipal valide une durée hebdomadaire de travail de 4h et décide que le poste portera sur un contrat à durée déterminée en contractuel de droit public ou de stagiaire de la Fonction Publique Territoriale à la suite des entretiens et choix de l'agent recruté sur un contrat

La commune adhèrera au CDG 55 pour satisfaire au recrutement sur la base d'un contrat de remplacement ou du service INTERCO (frais de déplacement en sus).

Le salaire sera fixé dans la fourchette d'un **SMIC net** horaire et d'une négociation pouvant aller jusqu'à 50 % de plus.

Le Maire est chargé des modalités vers le CDG 55 et du recrutement.

Le poste de Mr HEYDLER Francis est renouvelé aux mêmes conditions que précédemment:

Le salarié est engagé afin d'assurer un emploi d'une durée inférieure à 50% de la durée légale de travail, sur une commune de – de 1000 habitants, autorisant ainsi le recrutement en CDD d'un contractuel de droit public.

Ce contrat prend effet à compter **du 1er octobre 2020 et prendra fin au 31 décembre 2021.**

Le salarié est renouvelé en qualité d'Adjoint Technique deuxième classe 1^{er} échelon.

En sa qualité d'adjoint technique, le salarié sera chargé des travaux suivants : supervision des travaux et accompagnement des entreprises qui interviennent dans la commune, tonte des espaces verts et des menus travaux d'entretien des bâtiments, d'appareilleur, cette liste est non exhaustive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge Le maire de toutes les formalités nécessaires au recrutement.

Questions diverses :

La distribution des chèques cadeaux aux aînés se déroulera dans la semaine du 15 décembre par les conseillers et adjoints auprès des seuls commerçants partenaires de la commune lorsqu'elle organise des animations.

Le Maire propose de se grouper avec la CODECOM pour l'achat d'un défibrillateur. Mr GUILLAND est réservé sur le sujet expliquant que se servir de cet appareil pourrait engager la responsabilité de celui qui l'utilise. Des précisions seront demandées sur le sujet avant d'engager cet achat.

Des arbres fruitiers seront plantés au bout du BOUILLON ; Mme ROYALE se propose de prendre contact avec MR GUILLEMIN pour organiser une séance de greffage et ainsi créer de nouveaux arbres. Deux sont déjà prêts à être plantés qui avaient été greffés lors de la première animation greffage de 2019.

Mme DANGELSER demande si le jardin partagé pourrait être aménagé autrement au printemps prochain ; le Maire dit ne pas y voir d'inconvénient et la commission animations se penchera sur le sujet.

La séance est levée à 20 heures 30